



**Plateforme des ONG françaises  
pour la Palestine**

Paris, le 12 avril 2006

**Monsieur Jacques Chirac  
Président de la République**

Monsieur le Président,

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine exprime sa ferme opposition à la décision de l'Union européenne de suspendre son aide à l'Autorité palestinienne et s'alarme de l'insupportable « deux poids, deux mesures » qui caractérise l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis du conflit israélo-palestinien.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine condamne le principe même de punir une population parce que les résultats de son vote ne correspondent pas à ceux que désirent la communauté internationale ou, plus précisément, quelques pays occidentaux. Suspendre l'aide à la suite du résultat des élections législatives palestiniennes constitue un affront au comportement démocratique exemplaire dont a fait preuve la population palestinienne. Que valent tous les programmes d'éducation à la démocratie que nous, société civile française, proposons depuis des années à nos partenaires palestiniens et à d'autres, s'ils sont ainsi balayés d'un revers de main ?

Nous exprimons également la plus grande inquiétude quant aux conséquences désastreuses de cette décision sur la population palestinienne totalement dépendante, comme vous le savez, de l'aide internationale, dans tous les aspects de sa vie, du fait de l'occupation israélienne. Les salaires versés aux 150 000 fonctionnaires palestiniens font vivre plus d'un quart de la population des Territoires. Dans son rapport du 16 mars 2006, la Banque mondiale prévoit, si l'aide est suspendue, une crise humanitaire, avec la désorganisation rapide des services sanitaires et éducatifs. L'aide internationale ne sert pas à soutenir tel ou tel parti au pouvoir, mais à maintenir les institutions de l'Autorité palestinienne chargée, conformément aux accords d'Oslo, d'assurer les services publics de base à la population palestinienne. Les organisations non gouvernementales palestiniennes et internationales ne pourront pas se substituer aux administrations palestiniennes pour fournir ces services et l'aide aux Palestiniens ne saurait se réduire à une aide humanitaire. Comment qualifier une décision de l'Europe qui punit, pour son vote, une population déjà exsangue, qui contribue à détruire ses structures institutionnelles et par là même rend caducs les accords d'Oslo ?

Faut-il rappeler que le vote palestinien est le résultat d'un processus de fond généré par l'occupation et la politique d'Israël, le silence et l'inaction de la communauté internationale et, *in fine*, par l'échec du gouvernement palestinien précédent ? Faut-il rappeler également que l'Etat israélien se refusait à toute négociation avec tous les gouvernements de l'Autorité depuis le début de l'année 2001 ? La décision de l'Union européenne revient ainsi à encourager Israël à poursuivre sa politique unilatérale, en vigueur bien avant l'arrivée au pouvoir du Hamas.

Aussi dénonçons-nous l'incohérence de l'Union européenne, qui adopte des sanctions à l'égard de l'Autorité palestinienne dès l'instauration de son nouveau gouvernement, tout en s'abstenant de prendre la moindre mesure contre Israël, comme la suspension de l'accord d'association conclu avec Israël, que justifie pourtant la politique persistante que les gouvernements israéliens n'ont cessé de mener en contradiction flagrante avec le droit international.

Jusqu'à quand durera l'impunité qui est de mise quand il s'agit de la politique israélienne ? Quand des mesures seront-elles prises pour contraindre le gouvernement israélien à respecter les accords d'Oslo et la « feuille de route » ; à reconnaître aux Palestiniens le plein exercice de leur droit à l'autodétermination dans les territoires occupés depuis 1967 ; à mettre un terme à la colonisation et à l'annexion de Jérusalem-Est ? Quand des mesures seront-elles prises pour faire respecter l'avis de la Cour internationale de Justice et le vote de l'Assemblée générale des Nations unies du 20 juillet 2004 enjoignant à Israël de mettre un terme à la construction du Mur, qu'on sait destiné à annexer davantage encore de territoires palestiniens et à pérenniser les colonies et leur expansion ?

Qu'est-il entrepris pour empêcher Israël d'étouffer la population palestinienne de Gaza par la fermeture du passage de Karni aux produits de base ? Qu'est-il entrepris pour obliger Israël à restituer l'argent des taxes dues aux Palestiniens ?

Nous tenons solennellement à vous alerter sur le danger d'une politique qui consiste à punir une population indépendamment d'un quelconque acte ou agissement de son gouvernement contraire au droit international. Cette politique contreproductive contribuera ainsi à renforcer le Hamas auprès de la population palestinienne, qui ne peut que se radicaliser.

Nous considérons en outre et surtout que l'aide internationale ne serait pas nécessaire dans ses proportions actuelles si l'Etat israélien mettait fin à l'occupation des Territoires ou déjà, au moins, aux entraves imposées aux Palestiniens dans leurs déplacements. Les rapports de la Banque mondiale et des Nations unies s'avèrent éloquentes à ce sujet.

C'est pourquoi, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine vous demande avec instance, Monsieur le Président, de tout entreprendre pour que l'Union européenne revienne sur sa décision, maintienne son aide à l'Autorité palestinienne, prenne toutes les mesures nécessaires pour contraindre l'Etat d'Israël à se conformer au droit international. Nous souhaitons que l'Union européenne, en tant que membre du Quartette, contribue ainsi à ramener les parties vers une perspective de règlement politique du conflit, fondé sur le droit et la justice.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

M. Bernard Ravenel,  
Président de la Plateforme des ONG françaises  
pour la Palestine